



FICHE SIGNALÉTIQUE 8060

Canutec 1-613-996-6666 (24 heures)

1. PRODUIT CHIMIQUE ET FOURNISSEUR

Identification du produit : 8060
Nom du produit : Aqua Chrome
Synonymes : Poli pour chrome
Famille chimique : Mélange
Fournisseur/Fabricant : Auto-Chem Inc.
33 de Lyon
Repentigny, QC, Canada
J5Z 4Z3
Tel : 450-654-9292
Fax : 450-654-0633
www.autochem.com
Contact : Jean Dagenais

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédient	CAS	Pourcentage	Limites d'exposition
Distillat pétrole	64742-88-7	40 – 70	LD50 >6216 mg/kg, rat, oral LD50 >3108 mg/kg, rat, cutané LC50 >14.1mg/l/4 hrs, rat TWA 100 ppm (ACGIH)
Oxyde d'aluminium	9036-19-5	15 – 40	PEL 10 mg/m ³ (OSHA) TLV TWA 10 mg/m ³ (ACGIH)

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Voies d'absorption : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé :

Yeux : Les vapeurs sont modérément irritantes pour les yeux.
Peau : N'est pas un irritant primaire lors de contacts de courte durée.
Inhalation : Les vapeurs sont modérément irritante pour les voies respiratoires. Dans de rares cas, il peut y avoir sensibilisation du muscle cardiaque, pouvant causer des arythmies.
Ingestion : Lorsque le liquide est accidentellement aspiré dans les poumons, il peut causer une inflammation sévère des poumons.

Effets chroniques potentiels sur la santé :

Yeux : Aucun connu.
Peau : Dermatitis, peut dégraisser la peau, réaction allergiques.
Inhalation : Inhalation prolongée ou répétée peut causer de la toux, des essoufflements, des étourdissements et une intoxication, des nausées et une dépression du système nerveux central.
Ingestion : Aucun connu.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

- Yeux :** Rincer immédiatement avec de l'eau ou une solution saline pendant 15 à 20 minutes en soulevant les paupières supérieures et inférieures. Retirer les verres de contact. Obtenir des soins médicaux immédiats.
- Peau :** En cas de contact, rincer à l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Laver minutieusement avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver à l'eau et au savon. Si de l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.
- Inhalation :** Transporter la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de gêne respiratoire, obtenir des soins médicaux.
- Ingestion :** Si ingéré, obtenir des soins médicaux immédiats. Ne pas faire vomir, prévenir l'aspiration dans les poumons. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente ou qui a des convulsions. En cas d'arrêt respiratoire ou cardiaque, pratiquer la réanimation cardio-respiratoire et obtenir des soins médicaux.
- Note au médecin :** Le risque principal après ingestion est l'aspiration dans les poumons, ce qui provoque une pneumonie chimique. Des arythmies cardiaques ont été observées lors de l'exposition au solvant. Si plus de 2.0 ml/kg ont été ingérés, le vomissement doit être induit sous supervision. Si des symptômes comme la perte du réflexe pharyngé, des convulsions ou la perte de conscience apparaissent, le lavage gastrique avec un tube endotrachéal à ballonnet doit être considéré.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

- Point d'éclair :** 42 C (Distillat pétrole 64742-88-7)
- Température d'auto-inflammation :** 240 C (Distillat pétrole 64742-88-7)
- Limites d'inflammation – air (%) :** LIE : 1.0 LSE : 5.0 (Distillat pétrole 64742-88-7)
- Agents d'extinction :** Dioxyde de carbone (CO₂), mousse d'alcool, poudre chimique sèche, brouillard d'eau, selon la nature du feu. La poudre chimique sèche ou le brouillard d'eau peuvent être utilisés pour refroidir les contenants. Ne pas utiliser d'eau, excepté sous forme de brouillard.
- Équipement de protection :** Les pompiers doivent porter un équipement de protection complet adéquat, incluant des appareils respiratoires autonomes.
- Produits de combustion dangereux :** Oxydes de carbone, oxydes d'azote, dioxyde de silice, formaldéhyde.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Éviter le contact avec le produit renversé. Enlever les vêtements contaminés. Arrêter les fuites si sécuritaire. Enlever toutes les sources d'ignition dans les aires adjacentes. Utiliser des moyens adéquats pour contenir le produit et éviter la contamination environnementale. Empêcher d'étendre et d'entrer dans les égouts, fossés ou cours d'eau en utilisant du sable, de la terre ou tout autre barrière appropriée. Essayer de disperser les vapeurs ou en diriger l'écoulement vers un lieu sécuritaire. Prendre des précautions pour éviter les charges statiques. Assurer la continuité électrique en mettant l'équipement à la terre.

- Petit déversement :** Pour des quantités de moins d'un baril, transférer mécaniquement dans un contenant refermable identifié pour la récupération ou l'élimination du produit. Laisser les résidus s'évaporer ou absorber avec un matériel approprié et éliminer de façon sécuritaire. Retirer le sol contaminé et disposer de façon sécuritaire.

Grand déversement : Pour des quantités de plus d'un baril, transférer mécaniquement dans un contenant pour la récupération ou l'élimination du produit. Ne pas nettoyer les résidus avec de l'eau. Retenir les déchets contaminés. Laisser les résidus s'évaporer ou absorber avec un matériel approprié et éliminer de façon sécuritaire. Retirer le sol contaminé et disposer de façon sécuritaire.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention : Inflammable. Ne pas couper, percer, sabler, souder ou effectuer toute opération semblable sur ou près des contenants. Les équipements fixes, les contenants et équipements de transfert doivent être mis à la terre pour prévenir l'accumulation de charges statiques. Les surfaces chaudes peuvent être suffisantes pour allumer le liquide en l'absence de flammes ou d'étincelles. Éteindre les veilleuses, cigarettes et fermer les autres sources d'ignition avant l'utilisation et jusqu'à ce que les vapeurs soient éliminées. Éviter de respirer les vapeurs et le contact prolongé ou répétitif avec la peau. Laver les vêtements contaminés avant la réutilisation.

Entreposage : Entreposer dans un endroit frais et sec, bien ventilé et loin des sources de chaleur et d'ignition. Utiliser une ventilation anti-explosion pour prévenir l'accumulation de vapeurs.

8. MESURES DE PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION / PROTECTION

Mesures d'ingénierie : Une ventilation mécanique est recommandée pour toutes les situations intérieures pour contrôler les émissions. Les équipements mécaniques et électriques doivent être anti-explosion. Pour le personnel entrant dans des espaces restreints, une procédure appropriée doit être suivie, incluant la ventilation et l'évaluation de l'atmosphère du contenant.

Protection personnelle pour manipulation de routine :

Yeux : Lunettes anti-éclaboussures et/ou masque facial pour protéger les yeux et le visage si le produit doit être manipulé de façon à ce qu'il y ait des risques d'éclaboussures.
Peau : Dans les espaces restreints ou lorsque le risque de contact cutané est élevé, des vêtements imperméables doivent être portés.
Gants : Gants imperméables en viton ou PVA.
Inhalation : Si l'exposition dépasse les limites permises, utiliser un masque approuvé NIOSH. Utiliser des cartouches pour vapeurs organiques approuvées NIOSH ou un masque respirateur avec apport d'air approuvé NIOSH.

Protection personnelle pour déversements :

Yeux : Lunettes anti-éclaboussures et/ou masque facial pour protéger les yeux et le visage
Peau : Dans les espaces restreints ou lorsque le risque de contact cutané est élevé, des vêtements imperméables doivent être portés.
Gants : Gants imperméables en viton ou PVA.
Inhalation : Utiliser des cartouches pour vapeurs organiques approuvées NIOSH ou un masque respirateur avec apport d'air approuvé NIOSH.

Note : Ces précautions sont valides pour la manipulation à la température de la pièce. L'utilisation à des températures élevées ou l'application par pulvérisation peuvent exiger des précautions supplémentaires.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : Liquide.
Couleur : Gris.

Odeur : Solvant.
pH @ 1% : 6.64
Densité relative (g/cm³) : 0.91
Point d'ébullition : Non déterminé
Point de congélation : Non déterminé
Pression de vapeur : Non déterminé
Matières volatiles (poids) : Non déterminé
Solubilité (eau) : Insoluble
COV (%) : Non déterminé
Viscosité : Non déterminé

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable.
Polymérisation dangereuse : Aucune connue.
Conditions à éviter : Chaleur, étincelles, flammes nues et autres sources d'ignition.
Incompatibilités : Oxydants forts, acides et alcalins forts.
Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone, oxydes d'azote, dioxyde de silice, formaldéhyde.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Ingrédient	CAS	Pourcentage	Limites d'exposition
Distillat pétrole	64742-88-7	40 – 70	LD50 >6216 mg/kg, rat, oral LD50 >3108 mg/kg, rat, cutané LC50 >14.1mg/l/4 hrs, rat TWA 100 ppm (ACGIH)
Oxyde d'aluminium	9036-19-5	15 – 40	PEL 10 mg/m ³ (OSHA) TLV TWA 10 mg/m ³ (ACGIH)

Effets aigus potentiels sur la santé :

Yeux : Les vapeurs sont modérément irritantes pour les yeux.
Peau : N'est pas un irritant primaire lors de contacts de courte durée.
Inhalation : Les vapeurs sont modérément irritante pour les voies respiratoires. Dans de rares cas, il peut y avoir sensibilisation du muscle cardiaque, pouvant causer des arythmies.
Ingestion : Lorsque le liquide est accidentellement aspiré dans les poumons, il peut causer une inflammation sévère des poumons.

Effets chroniques potentiels sur la santé :

Effets cancérogènes : Aucun connu.
Effets mutagènes : Aucun connu.
Effets tératogènes : Aucun connu.

12. INFORMATION SUR L'ÉCOLOGIE

Ne pas laisser le produit ou les eaux d'écoulement de lutte contre l'incendie se déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Bloquer les drains et fossés. Les surfaces affectées par un déversement doivent être nettoyées et restaurées aux conditions originelles ou à la satisfaction des autorités. Peut être nuisible à la vie aquatique.

13. MISE AU REBUT

Méthode d'élimination : L'élimination de tous les déchets doit se faire conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.
Emballage contaminé : Selon les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Information réglementaire	Nom d'expédition	UN	Classe	GE
Classification TMD	Liquide inflammable n.s.a. (Hydrocarbures)	1993	3	III

Non réglementé par la Loi sur le transport des marchandises dangereuses, transport routier ou ferroviaire, dans des emballages ou des contenants de 450 L ou moins (déchets exclus).

15. INFORMATION SUR LES RÈGLEMENTS

SIMDUT : B2 Liquide inflammable.
D1A Matériels très toxiques ayant d'autres effets.
D2B Matériels toxique ayant d'autres effets.

DSL : Les composants du produit sont répertoriés dans la liste intérieure des substances (LIS), dans la liste extérieure des substances (LES) ou ils sont exempts.

TSCA : État de l'inventaire du US TSCA : Tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire du la Toxic Substances Control Act (TSCA) ou ils sont exempts.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Préparé par : Auto-Chem Inc.

Date : Sept. 2015

Avis au lecteur :

Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par le fabricant et/ou par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, Auto-Chem ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les conditions d'utilisation sont hors du contrôle d'Auto-Chem. En conséquence, les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. De plus, les utilisateurs assument tous les risques afférents à l'emploi, la manipulation et l'élimination du produit, à la publication, à l'utilisation des renseignements contenus dans la présente et à la confiance qu'on leur accorde. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.